

## Communiqué de presse

### Le réseau à fibres optiques de demain se construit à Lausanne

**Les Services industriels de Lausanne (SiL) et Swisscom se sont mis d'accord sur le déploiement en commun, à Lausanne, du réseau à fibres optiques jusque dans les logements et les commerces. Après avoir signé une déclaration d'intention en septembre 2009, les deux partenaires ont signé le contrat final de coopération. Il s'agit du premier contrat de coopération FTTH (fibre to the home) entre un câblo-opérateur et Swisscom. Dans ce cadre, la Ville de Lausanne va créer une société destinée à réaliser et gérer ce réseau. Les prestations de Citycable continueront à être fournies par les SiL. L'ensemble du projet doit encore être ratifié par le Conseil communal de Lausanne.**

D'ici à fin 2017, les Services industriels de Lausanne (SiL) et Swisscom raccorderont au réseau rapide à fibres optiques l'ensemble des bâtiments lausannois. Swisscom réalisera l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du partenariat, à l'exception du quartier de Chailly déjà raccordé par les SiL dans le cadre du projet pilote qui a servi de base à l'accord. Le partenariat porte sur une partie seulement du réseau : celle qui relie les armoires de quartier, ou points de distribution, aux bâtiments, ainsi que le câblage intérieur. Le raccordement des quartiers, ou points de distribution, aux centraux est réalisé de manière autonome par chaque partenaire.

La Ville de Lausanne va créer une société à 100% lausannoise qui sera propriétaire du nouveau réseau. Dans le cadre du partenariat, 50% de la partie du réseau construite par Swisscom lui seront transférés. Ce transfert sera effectué sur 5 ans jusqu'à la fin 2017. La Commune de Lausanne sera, à terme, via sa nouvelle société, propriétaire du réseau construit en partenariat dans les zones de Chailly, Ouchy, St-François et Vernand, alors que Swisscom sera propriétaire du réseau dans les zones de Bergières, Chalet-à-Gobet, Maladière et Sallaz. Les partenaires s'octroient mutuellement un droit d'usage irrévocable (IRU) pour une durée minimale de 70 ans sur les fibres dans la zone où ils ne sont pas propriétaires du réseau.



# swisscom

Lausanne

Les points majeurs du partenariat ont été soumis au secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) qui n'a pas formulé d'objection de principe.

Ce projet de déploiement en commun permettra à la population d'éviter de supporter des coûts et des nuisances supplémentaires. Swisscom et les SiL prennent en charge à parts égales les dépenses nécessaires à la construction de la partie du réseau objet du partenariat. Les logements et les commerces de Lausanne déjà raccordés au réseau à fibres optiques pendant les pilotes dans les secteurs de Chailly et Praz-Séchaud font partie intégrante de la coopération.

Pour Lausanne, ce projet est conditionné à l'adoption par son Conseil communal du rapport-préavis 2012/27. Une décision est attendue avant la fin de l'année.

### **Quatre fibres par raccordement pour faire jouer la concurrence**

Les deux partenaires poseront au moins quatre fibres optiques par logement et commerce, ce qui est conforme aux recommandations de la ComCom (Commission fédérale de la communication). Avec le réseau à fibres optiques, le client pourra choisir entre les services de Swisscom, Citycable ou d'autres opérateurs de télécommunication qui, grâce aux quatre fibres installées auront également accès au nouveau réseau.

En Suisse, une habitation ou un commerce sont raccordés au réseau à fibres optiques toutes les deux minutes environ. Fin mars 2012, Swisscom et ses partenaires de coopération avaient procédé au raccordement de quelque 388'000 logements et commerces à la fibre optique jusque dans les caves. Ce chiffre devrait passer à un million – soit un tiers des ménages – d'ici fin 2015, sachant qu'aujourd'hui environ 10% des logements suisses sont raccordés.

Berne/Lausanne, le 4 juillet 2012

*Sur internet, le rapport-préavis 2012/27 est sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)*